

SEP 20 1995

## LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE :

# LE CANADA ET LE MONDE PRÉSERVENT LE RÉSEAU DE LA VIE

**L**a diversité biologique sur Terre, depuis les organismes microscopiques jusqu'aux plantes et animaux de toutes sortes, relie en un réseau interdépendant toutes les formes de vie. Pour la préserver, il ne s'agit pas seulement de veiller aux besoins des diverses espèces; il faut conserver toute la gamme des traits génétiques qui existent, et maintenir les nombreux habitats essentiels à cette vie. Si l'un des brins du réseau venait à se rompre, la chose pourrait avoir des effets imprévisibles, et sans doute catastrophiques, sur des espèces avec lesquelles il semblait n'avoir aucun lien.

Préserver la biodiversité de la Terre et utiliser les ressources biologiques dans un esprit de pérennité sont des tâches considérables. Dans le monde entier, des pressions énormes pèsent sur les espèces, les habitats et les types génétiques. Pourtant, le maintien de cette biodiversité présente des avantages suffisants pour qu'il soit justifié d'intervenir.

La plupart des gens apprécient la valeur de la nature sauvage et des espèces qui en ont besoin pour survivre. On peut aussi concevoir la diversité génétique comme une sorte d'assurance nature, même si nombre des avantages concrets de la biodiversité pour l'homme ne sont pas prévisibles. Par exemple, des espèces végétales nous ont donné des médicaments précieux pour lutter contre le cancer. La digitale pourpre, fleur indigène de l'ouest de l'Europe et du Maroc, est utilisée dans le traitement de maladies du cœur. D'autres sont en puissance d'importantes sources alimentaires. En préservant la biodiversité, on garde ouvert et prospère ce gigantesque entrepôt, dont certaines richesses sont encore inconnues.

La quête d'un mécanisme permettant de favoriser la protection de la diversité biologique a commencé avec les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. La communauté mondiale avait aussi d'autres buts : l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Elle voulait donc en arriver à une convention exécutoire liant tous les pays.

Les négociations ont été complexes. On a même douté de leur issue, jusqu'à ce que le Premier ministre du Canada annonce que son pays signerait la Convention. Il a exhorté d'autres pays industrialisés à donner l'exemple en faisant de même.

C'est ce geste qui a canalisé l'élan vers la Convention sur la biodiversité. Le Canada a ensuite été le premier

pays développé à la ratifier. Depuis 1992, il a mis en place, afin de s'acquitter de ses engagements, de nombreuses mesures, dont la plus importante est l'élaboration de la Stratégie canadienne de la biodiversité.

La Stratégie est issue de consultations avec tous les secteurs de la société qui s'intéressent de près aux politiques influant sur la biodiversité. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont étroitement collaboré avec des représentants de groupes conservationnistes et autochtones, ainsi que des secteurs de l'agriculture, des affaires et des syndicats pour trouver un plan d'action viable.

Cette stratégie présente une vision d'une « société qui vit et évolue en harmonie avec la nature, qui apprécie la vie sous toutes ses formes, qui ne prend de la nature que ce qu'elle peut donner sans l'appauvrir et qui laisse aux générations futures un monde dynamique et nourricier, et riche dans sa diversité biologique ». On y définit les principes directeurs qui permettront de traduire en actions les grandes orientations énoncées dans la Stratégie.

Un des principaux éléments de la Stratégie est un engagement envers la coopération internationale. Les Canadiens savent que la réalisation des objectifs de la Convention passe par la coopération. Le Canada a d'ailleurs déjà pris des mesures pour faire profiter de son expertise des pays en développement. Il a en outre joué un rôle clé dans l'établissement des mécanismes internationaux que demande la Convention.

## DANS CE NUMÉRO

- Biodiversité : Préserver le réseau de la vie ..... p. 1
- Biotechnologies : assurer une approche environnementale ..... 2
- La Convention sur la biodiversité - notre héritage vivant ..... 3
- Chronique de l'ambassadeur Fraser
- La biodiversité forestière ..... 4
- Ressources génétiques végétales : une nouvelle avenue pour l'alimentation
- Candidature canadienne pour un Secrétariat sur la biodiversité ..... 5
- Données et statistiques ..... 6



## Biotechnologie

# Assurer une approche environnementale

**L**a biotechnologie, qui est l'application des sciences et de l'ingénierie aux organismes vivants, contribue déjà à l'alimentation et à la santé des populations. Elle suscite cependant des inquiétudes quant au risque d'incidences néfastes sur ces populations et sur l'environnement. Au Canada comme dans d'autres pays, on oeuvre pour en retirer des avantages, tout en limitant les risques.

Au Canada, la recherche en biotechnologie implique souvent une collaboration entre les gouvernements, les organismes environnementaux non gouvernementaux, les centres de recherche, les universités et le secteur privé.

Les gouvernements et le secteur de l'industrie du Canada ont coopéré pour créer trois centres nationaux pour l'avancement des technologies environnementales, qui aideront les firmes dans les domaines de la recherche-développement, de la planification d'entreprise, ainsi que de la démonstration et du transfert de technologie. Ces éléments appuieront les travaux entrepris pour exporter la technologie et l'expertise canadiennes.

Pour garantir l'innocuité des produits de la biotechnologie, des mesures doivent être prises sur les plans national et international. Les gouvernements du Canada ont

élaboré toute une série de lois, règlements et politiques visant la biosécurité.

Mais il ne suffit pas d'agir sur notre territoire. Le Canada contribue à un renforcement de la protection de l'environnement à l'échelle internationale en matière de produits de la biotechnologie par sa coopération avec d'autres pays et des organismes internationaux. Lors d'une récente réunion de la Convention sur la diversité biologique,



tenu à Madrid du 24 au 28 juillet et portant sur la biosécurité, les pays se sont entendus à la majorité pour demander à la deuxième Conférence des Parties, qui aura lieu à Djakarta en novembre, d'envisager la négociation d'un protocole sur le transport et la manipulation sécuritaires des organismes modifiés. Fort de son expérience de collaboration sur les questions de biosécurité avec d'autres pays et avec des organismes internationaux tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Canada pourra contribuer efficacement à l'élaboration d'un protocole qui aidera les pays en développement à

se doter d'une capacité propre pour tirer profit de la biotechnologie.

La coopération avec les pays en développement est déjà un élément important des travaux en biotechnologie effectués au Canada. En effet, l'Agence canadienne de développement international veille à ce que les subventions liées à des développements en biotechnologie incluent maintenant des conseils en matière de protection de l'environnement, afin d'aider ces pays à se doter d'une capacité propre pour l'évaluation des risques des produits de la biotechnologie.

Les évaluations de risque environnemental effectuées au Canada sur le rejet de produits de la biotechnologie peuvent également être utiles à l'étranger, établissant ainsi une norme utilisable par d'autres pays et donnant confiance que la biotechnologie ne présentera pas de danger d'accident. 🍁

La publication **PRIORITÉS MONDIALES** a pour mandat de promouvoir la compréhension de la politique étrangère canadienne sur les questions environnementales internationales.

Cette publication trimestrielle est produite par la Direction des communications sur la politique étrangère (BCF), en coopération avec la Direction de l'environnement (AGE) du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Ministère des Affaires étrangères et  
du Commerce international (SKIO)  
125, promenade Sussex  
Ottawa, ON, K1A 0G2  
Canada

Au Canada, vous pouvez commander des copies supplémentaires de **PRIORITÉS MONDIALES** au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, au (613) 944-4000 ou au numéro sans frais 1-800-267-8376. À l'étranger, communiquez avec la mission canadienne la plus proche. Sur le World Wide Web, composez <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

This publication is also available in English under the title **GLOBAL AGENDA**

ISSN 1203-0856

Suite de la page 1

À la Conférence des Parties à la Convention qui se tiendra en novembre, on choisira un site pour le Secrétariat permanent. Ce dernier coordonnera et effectuera les travaux de la Convention, et surveillera, au nom des pays qui l'ont ratifiée, les progrès réalisés à l'échelle mondiale.

Le Canada juge que Montréal offre tous les avantages logistiques dont peut avoir besoin le Secrétariat. En outre, il accueillerait avec bonheur une organisation vouée à des questions dont il s'est fait une priorité.

Préserver la diversité biologique, c'est garder intact le tissu de la vie pour les générations futures; c'est aussi mieux connaître nos ressources et les utiliser avec discernement. C'est bien sûr un engagement ambitieux, mais le Canada le juge d'une importance vitale. 🍁

## La Convention sur la biodiversité : notre héritage vivant

La Convention sur la diversité biologique est l'une des grandes réalisations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil). Le Canada a été l'un des premiers pays à la signer, à Rio, et un des premiers pays industrialisés à la ratifier.



C'est parce qu'elle était consciente de l'impact mondial du déclin de la biodiversité que la communauté mondiale a

négoциé cette Convention, dite aussi Convention sur la biodiversité, ratifiée jusqu'ici par 118 pays. De plus en plus, on considère l'appauvrissement mondial de la diversité biologique comme une des plus graves questions environnementales auxquelles doit faire face l'humanité.

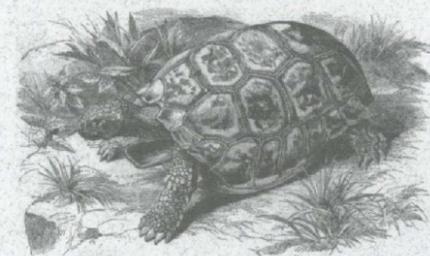
Le terme de diversité biologique, ou « biodiversité », est utilisé pour décrire la variété des formes de vie sur Terre, et comporte trois volets. La diversité des espèces concerne la variété d'animaux, de plantes et de microorganismes peuplant notre planète. La diversité génétique décrit toute la gamme des caractéristiques génétiques qu'on peut trouver au sein d'une espèce ou entre différentes espèces. La diversité des écosystèmes couvre la variété d'écosystèmes naturels rencontrés dans une région, un pays ou sur la planète tout entière.

Selon les scientifiques, il y a sur Terre entre 10 et 100 millions d'espèces d'animaux, de plantes et de microorganismes. Pourtant, on n'en a encore identifié que 1,4 million.



Certains experts estiment que, chaque jour, jusqu'à 100 espèces s'éteignent. Ces pertes sont imputables à la demande toujours croissante en nourriture, en combustibles et en produits industriels qu'entraînent la hausse des besoins et des attentes d'une population croissante. Tous ces facteurs ont en effet pour conséquence la destruction d'habitats précieux, la surutilisation des ressources et la pollution.

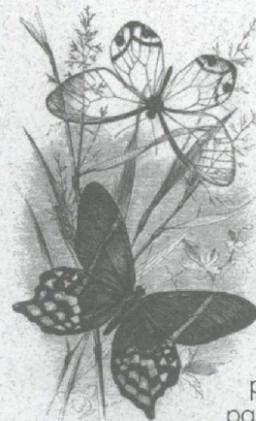
La Convention sur la diversité biologique fournit un cadre juridique international pour la conservation de la diversité biologique de la planète, l'utilisation durable des ressources biologiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.



L'élaboration de stratégies nationales de la biodiversité est la première étape de la mise en oeuvre de la Convention. Ces stratégies définissent l'approche qu'adoptera chaque pays pour conserver sa biodiversité et utiliser ses ressources biologiques dans un esprit de durabilité. La Stratégie canadienne de la biodiversité, qui sera publiée sous peu, constitue un effort conjoint des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux en ce sens.

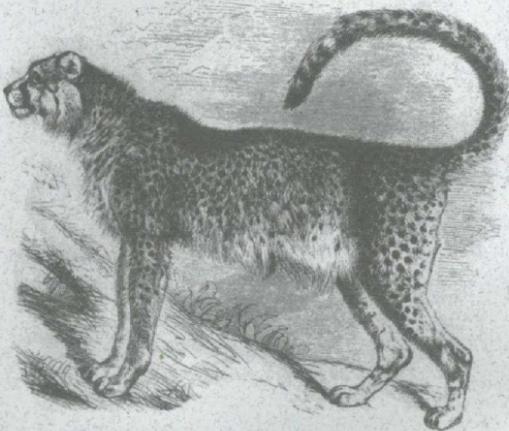
Plus de la moitié des espèces présentes sur Terre se trouvent dans des pays en développement des régions tropicales. Or,

ces pays ont besoin de la richesse de leurs ressources biologiques pour développer leur économie et améliorer les conditions de vie de leur population.



Le Canada est conscient que la conservation de la biodiversité passera par l'établissement de partenariats avec d'autres pays, et en particulier avec des pays en développement. La création d'un cadre commun pour le partage des ressources, de la technologie et des avantages découlant des ressources biologiques est une des grandes réalisations de la Convention sur la diversité biologique.

Le Canada juge qu'à terme tous les pays bénéficieront de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité de la Terre. Qui plus est, si nous ne reconnaissons pas le lien entre la



diminution de la diversité biologique et le bien-être de l'humanité, les générations futures pourraient subir des pertes écologiques, économiques et sociales considérables.

## La biodiversité forestière

Les forêts couvrent près de la moitié du territoire canadien, et abritent les deux tiers des 300 000 espèces de plantes, d'animaux, d'insectes, de champignons et de microorganismes qu'on estime y vivre. On continue sans cesse de découvrir de nouvelles espèces :

ces dernières années, par exemple, des scientifiques travaillant dans la vallée du



Carmanah, en Colombie-Britannique, ont identifié plus de 60 nouvelles espèces d'insectes dans les cimes des vieilles forêts côtières. Les forêts sont donc un élément clé des efforts que fait le Canada pour

conserver sa biodiversité. En préservant la diversité naturelle des espèces forestières, on garde une chance de découvrir et de mettre au point de nouveaux produits utilisables en médecine, en biotechnologie, en foresterie et en agriculture.

Le Canada a pris des mesures pour conserver la diversité de ses écosystèmes naturels. Il a déjà réservé 7,9 % de son territoire (12,5 % du total des zones protégées de la planète) et s'est engagé à presque doubler cette superficie. En outre, la loi protège de l'exploitation 5,5 % des terres forestières du pays; 6,6 % de plus de ces terres, composées de sol rocheux ou peu profond, de pentes abruptes et de réserves de voies d'eau, en sont protégées par des politiques provinciales.

## Agir en matière de biodiversité

par l'honorable John Fraser, cp, cr  
Ambassadeur du Canada à l'Environnement et au Développement durable

« Les arbres cachent la forêt » est un vieux dicton qui pendant longtemps s'est appliqué à la diversité biologique. En effet, bien des gens ne voyaient dans une forêt que du bois de charpente, et une montagne ne représentait pour eux que du minéral.

Certes, des ressources naturelles comme celles-là sont importantes. Notre économie en dépend. Mais nous avons maintenant une vision moins étroite de l'environnement, de la nature, qui englobe beaucoup d'autres avantages que ceux-là. Au Canada, comme ailleurs dans le monde, nous comprenons maintenant qu'un lien unit tous les êtres vivants, les espèces, les habitats et les écosystèmes. Nous sommes maintenant conscients que les politiques et les pratiques doivent prendre en compte les valeurs et les complexités de la nature.

Il n'a pas été facile d'en arriver là. Depuis que le Canada a été fondé, certaines espèces et habitats ont disparu et beaucoup d'autres sont présentement sous pression. Notre pays est cependant assez jeune pour posséder encore beaucoup de richesses, qu'il importe de conserver. C'est pourquoi les Canadiennes et les Canadiens s'attendent à ce que leurs gouvernements respectent leurs engagements, afin de protéger la diversité biologique dont nous jouissons toujours. Je sais que bien des gens partout dans le monde s'attendent à ce que nous donnions l'exemple dans ce dossier.

À l'échelle nationale, la stratégie de la biodiversité canadienne représente un grand pas en avant. Tenant compte de la responsabilité et du besoin d'action qui nous incombe à tous, elle nous permettra de respecter nos engagements envers la communauté internationale et envers nous-mêmes. Nous avons un rôle à jouer sur le plan de la gérance d'une immense partie de la planète. À l'échelle inter-

nationale, notre travail auprès de nos partenaires des pays en développement vise également cet objectif. Sans le Canada cependant, nous n'aurions peut-être pas la Convention de la diversité biologique pour guider notre travail dans ces pays.

Je me rappelle que, lorsque nous avons négocié la Convention, les dernières étapes portaient sur des questions complexes et délicates. Certains pays du G-7 ont laissé entendre qu'ils pourraient refuser de la signer. Mais le Canada a affirmé sa volonté d'appuyer la Convention, peu importe leur décision. Notre fermeté a permis de briser l'impasse, et c'est la Terre qui sera gagnante.

La communauté internationale décidera bientôt de l'emplacement du Secrétariat permanent de la Convention. Le Canada a proposé qu'on l'installe à Montréal, centre d'activité internationale au chapitre de l'environnement. Le Secrétariat du protocole de Montréal et la Commission de coopération environnementale regroupant les trois pays signataires de l'ALENA s'y trouvent déjà.

Francophones et anglophones se sentent chez eux à Montréal. Carrefour de nombreuses cultures, la métropole offre un emplacement idéal aux organisations internationales telles que l'Organisation d'aviation civile internationale. Parce que la coopération internationale au chapitre de l'environnement lui tient à coeur, le Canada espère bien que la Convention viendra y installer son secrétariat permanent.

Pour faire mentir le dicton que j'ai cité au début, les Canadiens ont appris à voir à la fois la forêt et les arbres qui y poussent. Le Secrétariat permanent constituera un outil important pour aider le monde à emboîter le pas du Canada.

Les ressources génétiques végétales

Une nouvelle avenue pour l'alimentation

L'étude des ressources génétiques végétales permet aux chercheurs de comprendre l'immense diversité biologique des variétés sauvages et domestiquées de nombreuses plantes, et d'en tirer profit. Ces recherches aident à sélectionner de nouvelles variétés à meilleur rendement et/ou capables de mieux résister aux ravageurs et aux extrêmes climatiques.

Ces travaux représentent un défi au niveau international. Les traits génétiques requis pour créer une meilleure variété de riz ou de blé peuvent en effet devoir être pris à de nombreuses sources dans le monde entier. On voit donc bien l'importance d'approches multilatérales à l'utilisation durable de ces ressources.

Au sein de l'International Plant Genetic Resources Institute (IPGRI), réseau de collections de référence des principales cultures alimentaires, le Canada a la responsabilité de conserver les collections mondiales d'orge et d'avoine. Il conserve en outre le double des collections de référence de petit mil, aliment de base dans la plus grande partie de l'Afrique, et d'oléagineux de la famille des brassica, comme le colza canola.

Ces collections de ressources génétiques ont le mérite supplémentaire de faciliter la collaboration internationale en permettant aux scientifiques de poursuivre les recherches et la sélection.

Au Burkina Faso, des fermiers voient les avantages de la coopération avec le Canada en matière de ressources génétiques végétales. M. Didier Balma, burkinabé étudiant au doctorat à l'université Laval, à Québec, s'est servi de la collection de petit mil du Canada pour retrouver des variétés disparues de son pays. Grâce aux



variétés ainsi rapatriées, des agriculteurs burkinabés peuvent améliorer leurs récoltes.

Le Canada veut faire fond sur ce genre de collaboration. En élaborant une stratégie mondiale de coopération en ce domaine, on devrait prendre pour base un processus de libre échange de l'information et du matériel génétique. Le monde entier pourrait ainsi tirer avantage d'un élément essentiel à sa biodiversité.

Candidature canadienne pour le Secrétariat sur la biodiversité

Le Canada a proposé la candidature de la ville de Montréal pour établir le siège du Secrétariat permanent de la Convention sur la diversité biologique.

Le Secrétariat appuie le travail de la Convention qui a été finalisé lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. En collaboration avec le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, le Canada a offert un généreux programme d'incitatifs pour accueillir le nouveau secrétariat.

Par exemple, le gouvernement fédéral a affecté 4 millions \$ US sur 5 ans pour appuyer les activités du

Secrétariat. Ce dernier n'aurait rien à déboursier pour l'espace de bureau durant ses cinq premières années de fonctionnement et recevrait des fonds, de l'ameublement et de l'équipement.

Montréal est aujourd'hui le siège de près de 45 organisations internationales. Les facteurs qui ont fait grimper ce nombre sont les faibles coûts de fonctionnement, la qualité de vie et l'accès à de nombreuses autres grandes villes.

Le siège du Secrétariat permanent sera choisi lors de la prochaine Conférence des Parties à la Convention, qui aura lieu à Djakarta en novembre.

Données et statistiques

PRIORITÉS MONDIALES

Depuis la nuit des temps, l'homme a recours, pour se soigner; à des extraits de plantes et à des produits animaux. Pourtant, maintenant, quand nous allons faire exécuter une ordonnance à la pharmacie, nous faisons rarement le lien entre médecine et biodiversité. Par exemple, saviez-vous que...

- ☛ un ingrédient actif de l'aspirine provient du saule blanc;
- ☛ la pervenche de Madagascar peut aider à soigner la leucémie infantile;
- ☛ le venin d'abeille peut être utilisé contre l'arthrite;
- ☛ la digitale pourpre, fleur indigène de l'ouest de l'Europe et du Maroc, est utilisée dans le traitement de maladies du coeur;
- ☛ plusieurs algues ont des propriétés antibiotiques ou antitumorales;

☛ pour environ un tiers des 134 espèces d'arbres indigènes du Canada, une ou plusieurs utilisations médicinales ont été recensées par la médecine autochtone, traditionnelle ou moderne;

☛ chez les coraux, les anémones de mer, les éponges et les mollusques, on rencontre des espèces aux propriétés antibiotiques;

☛ deux espèces de poissons, le poisson-lampe et le faux perroquet, ont fourni des substances qui apaisent les douleurs et malaises des cancéreux en phase terminale;

☛ des recherches effectuées sur les ours noirs en hibernation ont ouvert des pistes pour le traitement des maladies rénales chez l'homme.

Source : Stratégie canadienne de la biodiversité, rapport du Groupe de travail sur la biodiversité et Biodiversité, Guide à l'intention des entreprises canadiennes, novembre 1994.

PRIORITÉS MONDIALES



Doug Urquart © 1994



# Montréal - un foyer pour la biodiversité

CANDIDATURE CANADIENNE POUR LE SECRÉTARIAT PERMANENT DE LA CONVENTION SUR LA BIODIVERSITÉ

**E**n novembre 1995, la Conférence des pays-membres de la Convention sur la diversité biologique choisira le siège du Secrétariat permanent.

Le Canada a proposé la candidature de Montréal. Les facteurs suivants :

- l'appui offert par les gouvernements;
- les avantages naturels de Montréal;
- l'action menée par les gouvernements du Canada et du Québec en faveur de la protection de la biodiversité au pays et à l'extérieur

démontrent que Montréal constituera un excellent excellent.

## L'OFFRE DU CANADA

Le Secrétariat peut compter sur un appui considérable à Montréal. Il recevra gratuitement 1 000 m<sup>2</sup> d'espace de bureaux dans un luxueux édifice jusqu'au moins l'an 2001. Il sera logé près du nouvel édifice de

l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), où sont offerts, entre autres, les services d'un centre de conférences.

Le Secrétariat recevra gratuitement ameublement de bureau, équipement de télécommunication et services professionnels, notamment des services de gestion et de soutien administratif.

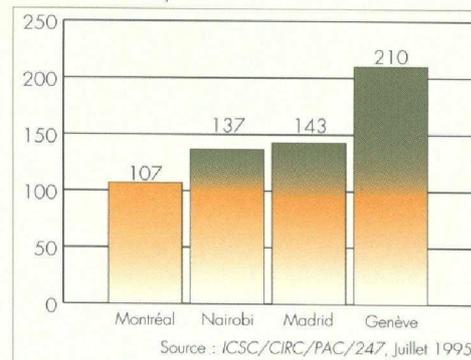
Le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ont également proposé de participer aux frais de fonctionnement du Secrétariat. Le Canada lui accordera 4 millions \$ US sur 5 ans et, le Québec, un million \$ US pour la même période.

## LE MEILLEUR CHOIX EN MATIÈRE DE COÛT DE LA VIE ET D'AVANTAGES

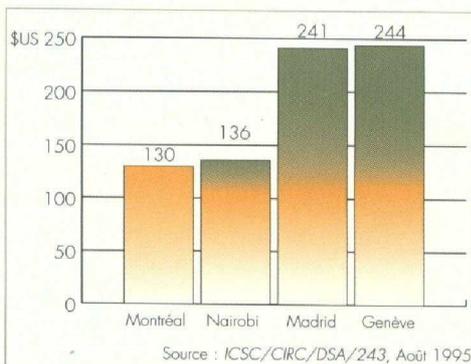
Montréal est au rang des villes internationales où les prix sont les plus raisonnables. Cet avantage y a attiré

plus de 25 organisations internationales au cours des cinq dernières années.

L'indice du coût de la vie de l'ONU en donne la preuve :



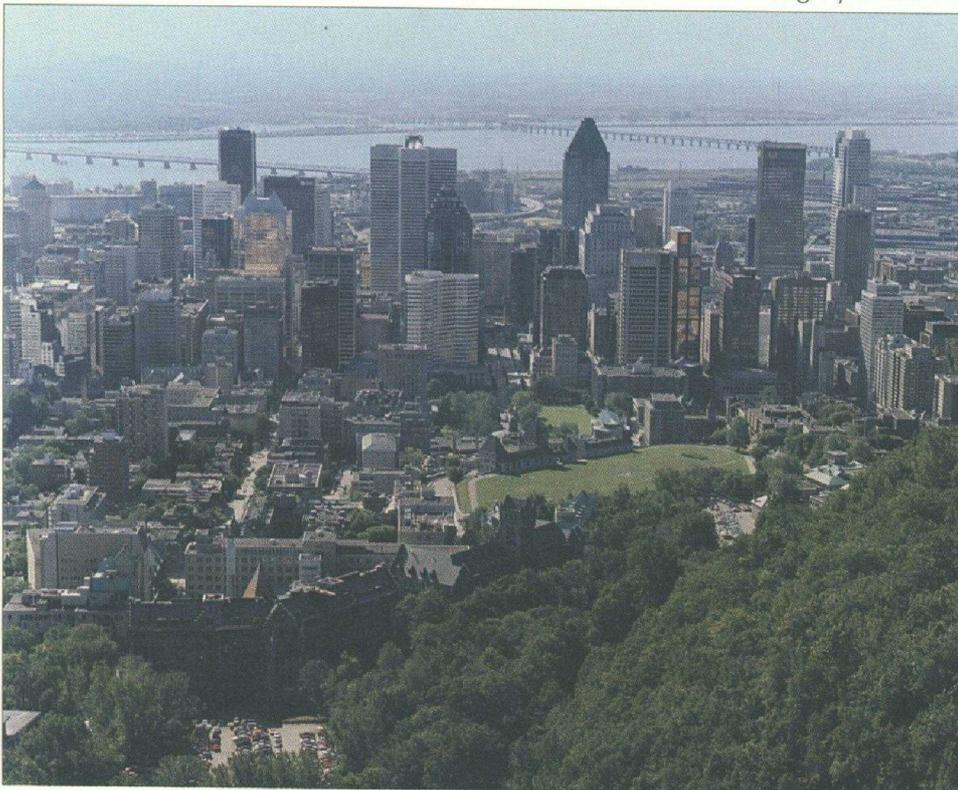
L'indemnité journalière de subsistance de l'ONU montre à quel point Montréal est financièrement intéressante pour les voyageurs :



Montréal est une ville propre, jouissant de bonnes conditions de sécurité, et où les services d'éducation, de santé, de logement et d'affaires sont de calibre international. Ces services sont disponibles en français, en anglais et dans plusieurs autres langues importantes. Montréal a également beaucoup à offrir en fait de loisirs, de culture, de spectacles et divertissements, et de sports.

## UN EMPLACEMENT PRATIQUE

Montréal est desservie par plus de 60 sociétés aériennes et reliée, par



Ministère des Affaires étrangères et  
du Commerce international



des vols directs fréquents, à la plupart des grands centres d'Amérique du Nord et d'Europe.

Montréal est un emplacement commode pour d'autres raisons. Presque tous les pays étrangers ont une représentation permanente à moins de deux heures. La ville abrite près de 80 consulats et 60 représentants permanents à l'OACI. À deux heures de route ou de train se trouvent plus de 130 missions diplomatiques à Ottawa, la capitale du Canada. Montréal est à environ une heure d'avion de New York et de Washington.

## LE CANADA - L'ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Autant Montréal a des avantages pratiques à offrir comme siège du Secrétariat, autant le Canada se signale par son action vigoureuse en faveur de la biodiversité.

Vingt-quatre p. 100 des terres humides, 20 p. 100 de l'eau douce et 10 p. 100 des forêts productives du monde se trouvent au Canada. Un quart des régions sauvages de la planète sont au Canada. Pour préserver ce patrimoine, nous respectons nos engagements en

matière de diversité biologique. Le Canada a été le premier pays industrialisé à signer et à ratifier la Convention sur la diversité biologique; cet engagement s'est traduit par une stratégie canadienne sur la biodiversité. Les gouvernements protègent une plus grande part des régions naturelles du Canada et renforcent leurs politiques dans ce domaine. Ces efforts englobent aussi les secteurs de la foresterie, de l'agriculture et de l'industrie.

Le Canada reconnaît les traditions ancestrales des peuples autochtones, vivant en harmonie avec leur environnement. Plusieurs communautés autochtones ont maintenant une influence substantielle ou un contrôle sur la gestion de la faune et sont des partenaires à part entière de la stratégie canadienne sur la biodiversité.

Montréal est la deuxième plus grande ville francophone du monde. Le gouvernement du Québec a formellement adopté les principes et les dispositions de la Convention et a instauré sa propre stratégie sur la biodiversité. Il a amélioré un grand nombre de ses politiques et de ses pratiques environnementales afin de mieux protéger la biodiversité. Par exemple, les zones de protection des espèces sauvages au Québec

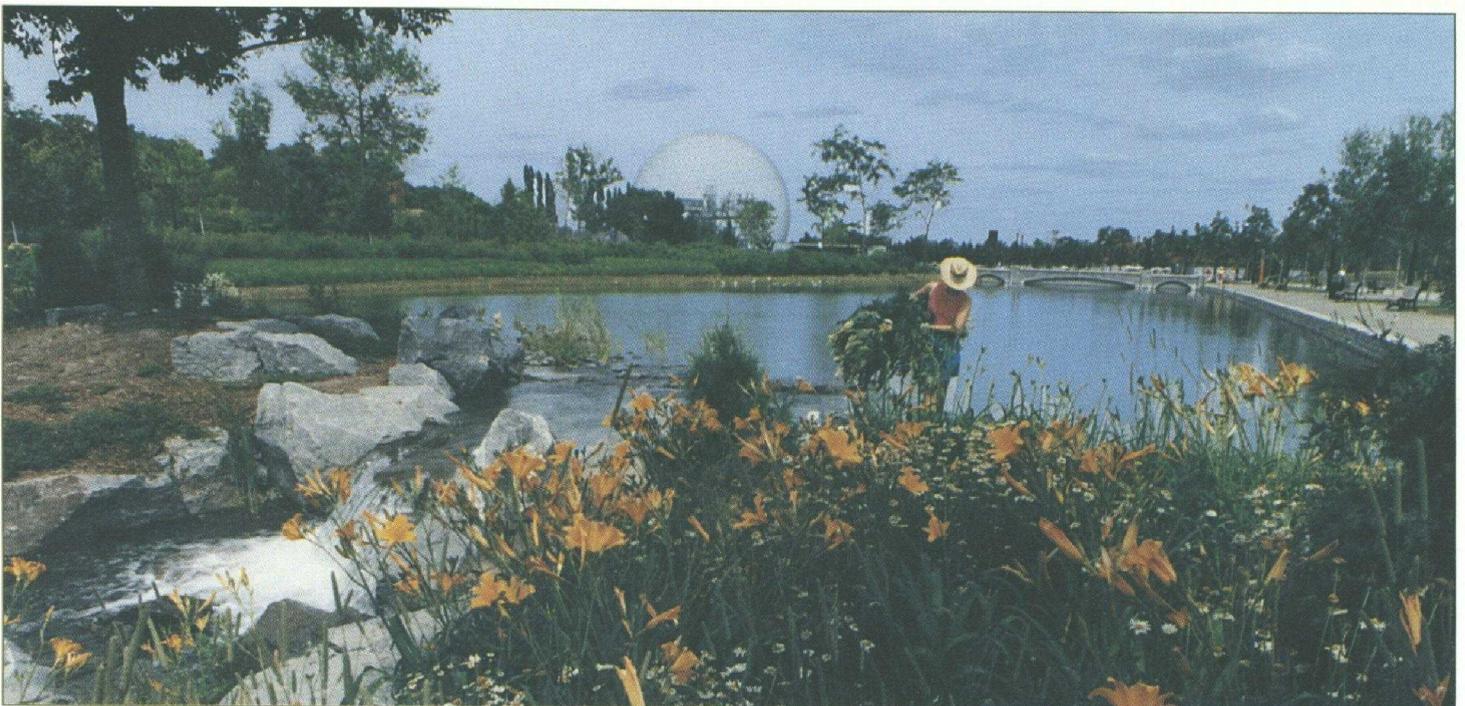
occupent une superficie supérieure à celle de la Suisse.

## COOPÉRATION INTERNATIONALE

La participation du Canada à la protection des espèces sauvages remonte au début du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, le Canada participe aux efforts de la communauté internationale pour mettre en application la Convention sur la diversité biologique.

Le Canada partage amplement son savoir-faire dans le domaine de la biodiversité avec les pays en développement. **Depuis 1991, 210 millions \$ CAN de son aide officielle au développement ont été consacrés à la réalisation des objectifs de la Convention.**

Des projets canadiens appuient les gouvernements, les communautés et les organismes qui prennent des mesures pour appliquer les priorités de la biodiversité. Les gouvernements au Canada partagent leur savoir-faire avec les pays en développement dans les domaines de l'évaluation économique, l'impact sur l'environnement, les zones protégées, la prévention de la pollution et la gérance locale. 🍁



Bassin de filtration dans le Parc des Îles. Photographies : Ville de Montréal.